Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600800-20260505-20260510-DE

République Française
Département du MORBIHAN
COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/05/2026

Référence
20260510

Objet de la délibération
Approbation d'un devis pour la réalisation d'une rampe accessibilité nouveau restaurant scolaire communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29/04/2026

Date d'affichage
29/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 06/05/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 5 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. GICQUEL Jean-Luc, Maire

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Maire, Mmes : AUQUET Isabelle, BOURHIS Elisabeth, CHANTREL Morgane, MASSIEU Jacqueline, MINAND Charlotte, MM : BOCO Loïc, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, DUVAL Thierry, PINEL Derhen, PUGIN Yannick, RODRIGUES Miguel

Excusées ayant donné procuration : Mmes : GRESNEAU Fabienne à Mme MASSIEU Jacqueline, PIQUET Aurélie à Mme BOURHIS Elisabeth.

A été nommée secrétaire : Mme MINAND Charlotte.

Objet de la délibération : **Approbation d'un devis pour la réalisation d'une rampe accessibilité nouveau restaurant scolaire communal.**

L'Adjoint en charge du patrimoine rappelle qu'une sortie de secours sur un des côtés du futur restaurant scolaire est une condition obligatoire pour pouvoir exploiter le site.
A cette fin, une décision du conseil municipal a été prise, en date du 23 février 2026, pour acquérir l'immeuble mis en vente, situé à droite du restaurant scolaire et bénéficier ainsi d'un accès à une des issues de secours du restaurant scolaire.
Il convient désormais de prévoir des travaux d'accessibilité pour utilisation de cette sortie de secours. Celle-ci pouvant en effet, devenir un accès principal pour les élèves de l'école publique, réduisant ainsi les risques de circulation augmentés en cas de passage par un autre itinéraire.

Des devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les travaux de création d'une rampe d'accessibilité à une des issue de secours du nouveau restaurant scolaire
- de retenir la société JL BAT de LOYAT (56) pour la réalisation des travaux
- d'autoriser le Maire à signer le devis estimatif s'élevant à la somme de 6 650 € HT
- de dire que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/05/2026
Le Maire
Jean-Luc GICQUEL

MAIRIE DE GUILLIERS 56 (Morbihan)